



Réunion du 17 Février 2020

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage : Aldric CHANCIoux achancioux@loire.fff.fr Tél : 07 63 17 10 40
Désignations observations : Yassin Amchachi 06 17 01 97 54
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79
Responsable formation arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Désignations U15 : **Guessoum Oussama 07 83 34 88 66**
Désignations assistants Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67
Valdateur des rapports d'observation jeunes : Martin Bouchet 06 41 88 45 50

RAPPEL: PROCEDURE VOIE DE FAIT SUR ARBITRE

Devant les derniers évènements graves avec voie de fait (coup) sur arbitre, la CDA et l'UNAF tiennent à rappeler la marche à suivre OBLIGATOIRE dans une pareille situation.

En cas de COUP à arbitre:

- L'arbitre doit OBLIGATOIREMENT arrêter définitivement la rencontre.
 - Il doit regagner son vestiaire sous la protection des délégués de club et des 2 capitaines (si possible).
 - Faire tout son possible pour terminer les formalités administratives d'après match (clôturer la FMI).
 - Il demande si possible à être raccompagné à son véhicule par les dirigeants club local.
 - Il doit ensuite en premier lieu et très rapidement à l'issue de son départ du stade se rendre dans un service d'urgence consulté un médecin pour faire constater et attester les traces de coup. Le médecin établira un certificat avec à minima une ITT.
 - Il doit ensuite aller déposer une plainte (le lendemain ou surlendemain est un délai raisonnable) auprès du commissariat ou de la gendarmerie en fournissant le certificat du médecin.
 - Il doit prévenir très rapidement son désignateur, un membre de la CDA ou de la SCJA ainsi qu'une personne de l'UNAF et expliquer les évènements en étant le plus précis possible. Un coup est un coup et pas un "chahutage" ou autre...!
- NOTA: l'arbitre doit avoir l'ensemble des coordonnées téléphoniques de ces personnes avec lui au match.**
- Il doit établir un rapport circonstancié détaillé sur le déroulement des faits et l'envoyer à la commission de discipline dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Dans cette situation, la CDA, Aldric son CTDA et l'UNAF se tiennent à la disposition de l'arbitre pour le soutenir, le reconforter, l'aider (si besoin) à l'établissement du rapport et dans l'accomplissement des différentes démarches... L'arbitre n'est pas seul, il doit le savoir.

Espérant que cette mauvaise série soit terminée et comptant sur les commissions adéquates afin de prendre toutes les mesures disciplinaires liées à de tels évènements.

Soyez rassuré que nous (CDA et UNAF) mettrons tout en œuvre pour la défense des arbitres devant des actes inqualifiables.

Nous vous souhaitons une bonne 2ème moitié de saison.

FORMATION LIGUE

Les arbitres souhaitant intégrer la prochaine formation Ligue sont priés de se faire connaître auprès du CTDA par Mail à achancioux@loire.fff.fr.

INFO ARBITRES

En cas d'inversion d'une rencontre de coupe le club recevant la rencontre doit régler les indemnités d'arbitrage.

PETIT RAPPEL



**Les changements doivent être notés sur la feuille de match pour garantir l'équité des championnats.
Tous les matchs seront vérifiés par la commission compétente et des sanctions seront prises contre les arbitres ne remplissant pas leurs devoirs administratifs.**

STAGES

JAD : Du **vendredi 27 Mars à 18h30** au **samedi 28 Mars à 17h** (Andrézieux stade des Bullieux).

Les repas et l'hébergement seront pris en charge par la SCJA.

COURRIER

M. Salamone Thomas : Lu noté.

La CDA et la SCJA remercie le jeune arbitre Thomas Salamone pour son initiative de soutien aux arbitres victimes d'agression.

A.S. Chambeon Magneux : Lu noté absence de l'arbitre pour la rencontre U18.

INDISPONIBILITES

M. Chmara Romain : Indisponibilité jusqu'à la fin de saison (impossibilité de saisir mes indisponibilités).

CONVOCATIONS ARBITRES

M. Nemmiche Anas : Vous êtes convoqué à la SCJA le 24 Février à 19h30 pour affaire vous concernant.

M. Pignatelli Bastien : Vous êtes convoqué à la SCJA le 24 Février à 19h40 pour affaire vous concernant.

M. Lekhal Nouamane : Vous êtes convoqué à la SCJA le 24 Février à 19h50 pour affaire vous concernant.